

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie

Absents : FÈRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia.

Secrétaire : MERLET Claude

Date de convocation et affichage : 9 décembre 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents 7

Objet : Décision modificative budgétaire n°1

Virement de crédits

Délibération n° 2022/036

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'une délibération modificative est nécessaire afin d'intégrer l'amortissement d'une durée d'une année de biens mobiliers : « SIL participation deux panneaux » et de transférer les dépenses de fonctionnement, (rémunération de l'employé communal et coût des matières premières utilisées), en investissement nécessitant une ouverture de crédits au compte 722, chapitres 040 ET 042 pour le coût des heures passées.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6811-042 + 930,00 € 65548 + 1 000,00 € 023 + 12 635,90 €	7067 + 1 930,00 € 722 + 12 635,90 €
Total Fonctionnement	+ 14 565.90 €	+ 14 565.90 €
Investissement	21312 + 13 565.90 € 2182 + 100 000 €	28041511-040 +930 € 1341 + 100 000.00 € 021 + 12 635.90 €
Total Investissement	+ 113 565.90 €	+ 113 565.90 €

Le conseil municipal après délibération décide d'adopter cette décision modificative n° 1 à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

20 DEC. 2022

et publication ou notification du :



Le maire
Christian POUGET

